



**DÉLIBÉRATION N°2017-03-03-6
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 3 mars 2017

**POINT 6 : APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE
DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2017**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 janvier 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 31 voix pour la proposition de répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2017.

À Nantes, le 3 mars 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 MARS 2017**
POINT 6 - APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2017
Enjeu(x) stratégique(s)

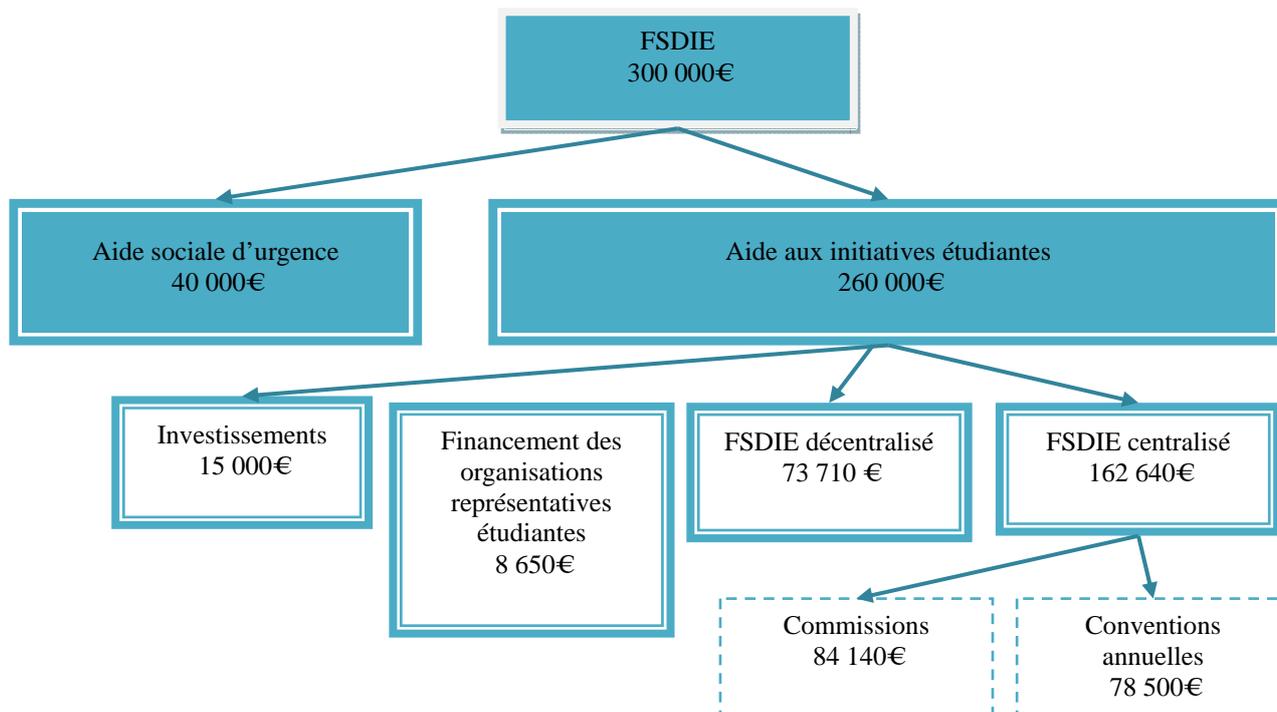
Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est abondé par une part des frais d'inscriptions (tarif validé par délibération du Conseil d'Administration sur les répartitions des droits universitaires chaque année : 16 € par étudiant payant ses droits d'inscription en 2016-2017).

Il remplit trois objectifs :

- Apporter une aide sociale aux étudiants en difficulté financière
- Encourager le développement des initiatives étudiantes
- Améliorer les conditions de vie et d'étude sur les campus

Exposé des motifs

Pour 2017, la dotation globale du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes est de 300 000 € (source Direction des Affaires Financières – Budget 2017).

Schéma 2017 de répartition


1. L'aide sociale d'urgence

La circulaire n° 2011-1021 définit qu'une partie du FSDIE, entre 10 et 20%, est consacrée à l'aide sociale en faveur des étudiants en difficulté financière.

Le CROUS des Pays de la Loire se voit confier la gestion des crédits FSDIE consacrés à l'aide sociale pour un montant maximum annuel de 40 000€.

Cette attribution est prévue dans la convention d'application 2016-2017 de l'Accord-cadre entre nos deux établissements. Cette dernière prévoit la réalisation d'un bilan des aides versées, par le CROUS.

Chaque année le CROUS adresse un bilan des attributions effectuées au titre de l'aide sociale d'urgence sur les fonds FSDIE.

2. Soutien aux initiatives étudiantes

Hors aide sociale, la part du FSDIE consacrée au soutien des initiatives étudiantes s'élève donc à 260 000 € pour 2017.

Il est important de rappeler ici que les différentes enveloppes d'attribution du FSDIE dédiées à l'initiative étudiante sont fongibles pour plus de souplesse.

2.1 L'investissement matériel

Cette enveloppe est destinée à l'achat de matériel qui concourt à l'amélioration de la vie sur les campus et à la dynamisation de la vie associative.

En 2015, une enveloppe de 15 000 € doit permettre :

- **De répondre aux besoins d'achat de matériel supérieur à 800 € des associations ;**
- **D'acheter ou d'entretenir le matériel mis à disposition des associations ;**

2.2 Le financement des organisations représentatives étudiantes

Le vote du CA du 3 octobre 2014 a instauré un financement des organisations représentatives étudiantes ayant des représentants siégeant dans les conseils centraux de l'établissement.

La clef de calcul sur une année de mandat est la suivante :

- 150 € par siège
- 1000 € par organisation

Pour la seconde année de mandat 2016-2018, 8 650 € seront versés à ces structures (avril 2017, sous réserve d'avoir retourné le dossier adressé en début de mandat).

2.3 Le FSDIE décentralisé

Le FSDIE décentralisé est le mode d'attribution qui concerne les projets qui émanent et intéressent les étudiants d'une seule composante. Il est géré par la composante concernée.

Les enveloppes maximales d'attribution des composantes sont fixées par la Charte du FSDIE.

Répartition des enveloppes FSDIE décentralisé des composantes de l'Université

Composantes	Enveloppes maximales
Faculté des sciences et Techniques	8 220 €
Faculté de médecine et techniques médicales	8 100 €
Faculté de droit et sciences politiques	7 500 €
UFR de langues	5 460 €
Faculté de sciences pharmaceutiques	5 200 €
IUT de Saint-Nazaire	4 900 €
UFR des lettres et langages	4 700 €
IEMN-IAE	4 620 €
UFR d'histoire, histoire de l'art et archéologie	3 800 €
EPUN	3 400 €
IUT de Nantes	3 180 €
UFR de psychologie	2 520 €
Faculté de chirurgie dentaire	2 500 €
UFR STAPS	1 980 €
IGARUN	1 900 €
CUD La Roche sur Yon	1 510 €
UFR de sociologie	1 440 €
ESPE	1 400 €
IUT de La Roche sur Yon	1 020 €
IPAG	360 €
TOTAL	73 710 €

2.3 Le FSDIE centralisé

Le FSDIE centralisé est un mode d'attribution qui concerne les projets récurrents et les projets transversaux.

2.3.1 Les commissions

En 2017, 84 140€€ seront consacrés aux attributions en commission FSDIE soit en moyenne 21 035 € par commission (quatre dans l'année).

2.3.2 Les conventions annuelles

Les associations conventionnées ont été reçues par la Vice-Présidente Vie Etudiante et la Directrice de la vie étudiante entre novembre et décembre. Les porteurs de projet ont ainsi pu présenter le bilan de leurs activités 2016 et leurs projets 2017. Chaque association a formalisé sa demande de subvention auprès du Président de l'Université dans un courrier accompagné d'un budget prévisionnel.

Voici les propositions d'attribution pour 2017 :

Association	Historique 2016	Demande 2017	Proposition 2017
AFEV	20 000 € (dont 8 000€ en FSDIE)	8 000€	8 000 €
ESN Autour du Monde	9 500 € (dont 6000€ en FSDIE)	8000€	8 000 €
DIPP	27 710 € (dont 24 000 € en FSDIE)	30 000€	24 000 €
Labo des savoirs	12 000 € (dont 9 000€ en FSDIE)	12 000€	7 000 € (+ 5000 € DRPI)
Radio Prun'	30 000 €	31 500€	31 500 €
ASEF	8 000 €	Refus de conventionnement suite multiples dysfonctionnements des distributions alimentaires. L'association présentera un dossier de demande de subvention devant la commission FSDIE en justifiant de l'application des préconisations de l'Université et du CROUS.	
TOTAL			78 500€

Avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 janvier 2017.

Projet de délibération :

Le Conseil d'Administration approuve la proposition de répartition du FSDIE 2017.